

***En présence d'une salle Georges Brassens pleine ,***

Rencontre entre riverains afin de préparer la réunion riverains/ municipalité du 19/04/2012. A noter que cette date est durant les vacances scolaires, d'où moins de disponibilité pour un grand nombre.

**Demande générale des riverains de verbalisation des non respects des stops installés et des dépassements de vitesse dans tout le quartier.**

### **CHEMIN DE LA JUSTICE**

Installation de ralentisseurs complémentaires de chaque côté de l'arrêt de car scolaire, afin de protéger les enfants.

### **CHEMIN DU MOULIN A VENT**

Discussion quant à la réalisation des travaux et de leur mise en oeuvre. Il est demandé de disposer sur l'adresse internet du comité de quartier du plan définitif des travaux à venir.

Les alignements des n° suivants ont été soulevés : 2bis, 20 , 39, 109

Le stop, croisement chemin du moulin à vent et chemin de la justice n'est pas suffisamment dissuasif pour atténuer la vitesse.

Quel aménagement pour l'arrêt des cars/ n°119. La solution envisagée ne laisse aucun stationnement possible pour les riverains.

Prendre les expériences de l'aménagement du chemin de la justice comme repères pour les places de stationnements, ainsi que de l'arrêt du car. On constate de nombreux excès de vitesse chemin de la justice une fois les ralentisseurs franchis.

### **ALLEE DES PETITS CHAMPS**

Les travaux sont-ils prévus en même temps que chemin du moulin à vent

### **RUE PAUL FORT**

Rue d'une dangerosité extrême :

- Vitesse : où en est la pose d'un stop rue Paul Fort/ chemin de la perrière dans la descente, afin de réduire la vitesse . Ce point avait été accepté en réunion, il y a un an... Les autres stops ne sont pas suffisamment dissuasifs pour faire office de ralentisseur.
- Sécurité piéton : inexistence de trottoir avec en plus stationnement de véhicules de part et d'autre, en sus présence d'objets encombrants ( conteneurs durant plusieurs jours )
- Eclairage très faible voire nul (absence de lumière sur lampadaire), ayant occasionné des situations de menace physique pour des piétons ces mois derniers

- Passage du car scolaire à grande vitesse. Si c'est le gabarit qui donne cette impression, obligation de limiter à une vitesse moindre.

Il avait été précisé qu'à l'issue des travaux en bas de la rue Paul Fort, l'aménagement de la rue Paul Fort serait à l'étude. D'autant plus qu'un plan d'alignement a été soumis auprès des riverains. Où en est-on ?

Présence d'un amoncellement de poubelles au 1bis rue Paul Fort. Problème soulevé à chaque réunion. Insalubrité évidente.

L'aménagement de cette rue relève d'une nécessité !

### **PLACE DE L'EUROPE**

Nécessité d'entretenir l'abri bus qui est très détérioré : éclairage, toilettes, gouttières